

Mail de Patrick CHAIZE aux élus de l'Ain – 18 septembre 2017

Communiqué sur la couverture mobile

Nouveau : publication des niveaux de couverture par opérateur

Conformément aux travaux que j'ai conduits en tant que rapporteur dans le cadre de l'examen du projet de loi pour une République numérique, l'Arcep (Autorité de régulation des communication et des postes) a publié ce jour de **nouvelles cartes de couverture mobile**.

Celles-ci sont consultables sur le site : monreseaumobile.fr

Elles permettent d'apprécier **la couverture, opérateur par opérateur**, avec quatre niveaux (zones de très bonne couverture, de bonne couverture, de couverture limitée, et celles où il n'y a pas de couverture) **pour les services de voix et de SMS**. Pour le **service internet mobile**, les cartes sont aujourd'hui publiées avec deux niveaux (couvert/non couvert), dans l'attente d'une évolution en quatre niveaux.

Cet outil permettra de mieux **refléter la réalité vécue par les utilisateurs**. Il s'agit aussi de stimuler les opérateurs pour **doper encore la couverture mobile**, mais également de provoquer un **choc de transparence**, pour réorienter la concurrence que se livrent les opérateurs, afin que celle-ci porte non seulement sur les prix mais aussi sur les performances des réseaux.

L'objectif est clair : valoriser et encourager les investissements des opérateurs mobiles au service de la connectivité des territoires.

Je vous laisse le soin de découvrir cet outil cartographique qui peut être utile à tous.